



## Vol avec effraction dans une cave

Par **cat6871**, le **12/12/2009** à **10:52**

Bonjour,

Il y a un mois de cela, il y a eu une tentative d'effraction dans un appartement de notre immeuble. Le propriétaire de nous en a pas informé. Et il y a deux jours de cela, on nous a fracturé la porte de la cave et on nous à volé certains de nos effets personnels (d'une valeur assez importante). Ma question est donc la suivante :

Est-ce qu'un propriétaire à le devoir de signaler tout incident de ce genre aux locataires afin que ces derniers puissent prendre des mesures de précautions pour se protéger d'un éventuel autre vol ?

Je vous remercie sincèrement de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement,  
Catherine

Par **JURISNOTAIRE**, le **12/12/2009** à **16:42**

Bonjour, Cat.

Imaginez seulement ce que serait la mission de la ville de Paris (ou Carpentras) à l'égard de son parc locatif !

Votre bien dévoué.

Par **cat6871**, le **12/12/2009** à **18:52**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, mais vous savez, ici nous sommes loin de Paris ou de Carpentra et notre propriétaire ne possède que les 8 appartements qu'il y a dans notre immeuble. Mais merci quand-même.

Bien cordialement,  
Catherine